



**MAIRIE DE  
TOULOUSE**

www.toulouse.fr

Direction de l'Éducation  
Affaire suivie par : Jeanne Aklil  
Secrétaire Générale de l'Éducation  
JLL/JA  
05.31.22.92.58

Toulouse, le 12/10/2017

Mesdames les directrices  
Messieurs les directeurs  
des écoles publiques maternelles et élémentaires

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Dans une note adressée le 13 septembre dernier aux Maires et Présidents d'EPCI du département, au sujet de l'organisation du temps scolaire, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Haute-Garonne a rappelé qu'il était le seul compétent pour instruire les projets qui lui seraient soumis après concertation locale et sous réserve que la commune relaye les propositions.

Or, en cette rentrée, la Ville de Toulouse a souhaité maintenir l'organisation en 4,5 jours qui semble être la plus adaptée au rythme de l'enfant et aux attentes des familles.

Comme vous le savez, la Ville de Toulouse fut pionnière en matière d'activités périscolaires en généralisant entre 2001 et 2007 les centres de loisirs associés à l'école (CLAE). Ils sont aujourd'hui pleinement inscrits dans le paysage éducatif toulousain et connaissent une fréquentation élevée (27 000 enfants sur les 34 000 inscrits des écoles publiques toulousaines).

La conduite de projets structurés et de véritables temps d'animation sont des facteurs supplémentaires pour la réussite éducative des enfants.

Ce travail est conduit dans le cadre partenarial du projet éducatif de territoire (PEdT), élaboré et animé par l'ensemble des membres de la communauté éducative toulousaine.

La qualité des activités périscolaires a d'ailleurs été plébiscitée par les enfants et les familles lors d'une évaluation conduite en 2017.

Si la semaine de 4 jours stricts devait être proposée par les conseils d'écoles, elle créerait une rupture scolaire sur le mercredi.

Dans ce cas, les familles auraient à leur charge complète (organisation et financement) une journée entière de garde ou d'animations.

Je vous engage à prendre en compte ces paramètres dans le cadre des échanges que vous pourriez avoir lors des prochains conseils d'écoles.

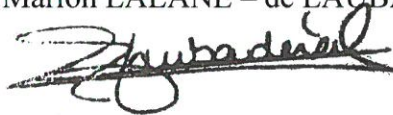
Néanmoins, si une autre proposition, largement majoritaire sur la notre émanait des conseils d'écoles, la question de l'adaptation des horaires et rythmes scolaires pourra être étudiée dans le cadre de l'évaluation du PEdT Toulousain conclu pour la période 2015/2018 ; elle devra être menée dans les prochains mois avec l'ensemble des parties prenantes.

Un délai supplémentaire serait donc nécessaire pour conduire cette concertation dans les meilleurs conditions.

Je vous informe avoir saisi Monsieur le DASEN, en ce sens.

Je vous prie de croire, Madame la directrice, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Marion LALANE – de LAUBADÈRE



Adjointe au Maire en charge de l'Éducation

**Copie :**

Madame l'Adjointe au DASEN

Mesdames les Inspectrices

Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale